



ASCROS, le 13 Avril 2022

☎04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

Arrêté Municipal N° 03/23 ARR_03_2023

**STATIONNEMENT INTERDIT SUR LE PARKING DE LA BOURGADE
DEVANT LE CHAPITEAU
DU VENDREDI 14 AVRIL 2023 AU DIMANCHE 16 AVRIL 2023**

Nous, Vincent GIOBERGIA, Maire d'ASCROS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2213-1, et en vertu des pouvoirs de police qui lui sont conférés ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R36, R37, et R225 ;

VU le code de la Voirie Routière ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDERANT que le stationnement des véhicules doit être interdit sur le Parking de la Bourgade afin de permettre le déroulement des animations prévues par le Comité des Fêtes d'ASCROS le Samedi 15 Avril 2023.

ARRETONS

Article 1^{er} : Le stationnement est interdit sur le Parking de la Bourgade du Vendredi 14 Avril 2023 à 12 heures jusqu'au Dimanche 16 Avril 2023 à 12 heures, afin de permettre l'installation du matériel du Comité des Fêtes d'ASCROS pour leur animation du Samedi 15 Avril 2023.

Article 2 : Le Dimanche 16 Avril 2023 à 12 heures le Parking de la Bourgade devra être rendu libre de toute occupation et nettoyé de toutes salissures.

Article 3 : Un balisage et des barrières seront installés la veille au matin, Vendredi 14 Avril 2023, afin d'informer les usagers de l'interdiction de stationner.

Article 4 : L'arrêté sera affiché en vue aux endroits concernés.

Article 5 : Monsieur Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Puget-Théniers est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera transmise aux Services de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à ASCROS, le 13 Avril 2022.

M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA

